

Comment évolue le salaire d'un chauffeur permis CE avec l'ancienneté ?

Réponse courte

Le salaire d'un chauffeur permis CE (catégorie V) progresse par **paliers triennaux** selon la grille de l'article 32 de la CCT Transports & Logistique 2025-2026. Le salaire passe de **3 166 euros** bruts mensuels en début de carrière à **3 971 euros** au palier 25+ ans, soit une augmentation totale de **805 euros** (+25,4 %).

La progression est régulière et automatique, sans condition de performance. À ces montants s'ajoutent l'indexation sur l'échelle mobile des salaires et les éventuelles majorations conventionnelles.

Définition

La **progression salariale à l'ancienneté** du permis CE est la plus dynamique des cinq catégories de la grille. Elle reflète la valorisation de l'expérience des conducteurs d'**ensembles articulés**, dont la responsabilité et la technicité justifient une évolution marquée.

Questions fréquentes

Comment évolue le salaire d'un chauffeur permis CE avec l'ancienneté ?

Le salaire d'un chauffeur permis CE évolue par paliers triennaux de 3 166 € à 3 971 € bruts mensuels (+ 805 € soit +25,4 %), du début de carrière au palier 25+ ans, conformément à l'article 32 de la CCT Transports.

Comment notifier le changement de palier au conducteur ?

L'employeur notifie le salarié par écrit, met à jour le bulletin de paie et conserve la trace au dossier. Cette bonne pratique RH facilite le suivi et la transparence au regard de l'article 32 CCT Transports.

L'indexation s'ajoute-t-elle à la progression à l'ancienneté ?

Oui. L'indexation des salaires sur l'échelle mobile (article 13 de la CCT Transports) s'applique en sus de la progression triennale à l'ancienneté, conformément à l'article 32 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026.

La progression à l'ancienneté est-elle automatique ?

Oui. Le franchissement du palier d'ancienneté déclenche automatiquement l'augmentation prévue à l'article 32 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026, sans condition de performance ni évaluation.

Quelle est la progression la plus forte de la grille CCT ?

La catégorie V (permis CE) offre la progression la plus dynamique des cinq catégories : +805 euros entre le premier et le dernier palier, contre +477 euros pour la catégorie I (permis B), selon l'article 32 CCT Transports.

Quels sont les paliers d'ancienneté pour un chauffeur permis CE ?

La grille comprend neuf paliers triennaux : 1-3, 4-6, 7-9, 10-12, 13-15, 16-18, 19-21, 22-24, et 25+ ans. Chaque palier correspond à une augmentation salariale automatique selon l'article 32 de la CCT Transports.

Conditions d'exercice

La progression est automatique et liée exclusivement à l'ancienneté.

Condition	Exigence
Permis requis	CE valide
Fonction exercée	Conduite effective d'un ensemble articulé
Déclencheur de progression	Franchissement du palier d'ancienneté
Périodicité des paliers	Tous les 3 ans
Nombre de paliers	9 (de 1-3 ans à 25+ ans)

Modalités pratiques

La grille complète de la catégorie V montre une accélération de la progression aux échelons supérieurs.

Ancienneté	Salaire brut mensuel	Progression par palier
1-3 ans	3 166 euros	—
4-6 ans	3 229 euros	+63 euros
7-9 ans	3 326 euros	+97 euros
10-12 ans	3 426 euros	+100 euros
13-15 ans	3 528 euros	+102 euros
16-18 ans	3 634 euros	+106 euros
19-21 ans	3 743 euros	+109 euros
22-24 ans	3 856 euros	+113 euros
25+ ans	3 971 euros	+115 euros

Pratiques et recommandations

Anticiper les passages de palier dans le budget de masse salariale permet d'absorber les augmentations conventionnelles sans surprise.

Notifier le salarié de son changement de palier et mettre à jour le bulletin de paie en conséquence constitue une bonne pratique de gestion RH.

Distinguer clairement la part conventionnelle du salaire et les éventuels compléments contractuels facilite le suivi des minima obligatoires, notamment lorsque le conducteur approche du plafond de la grille.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 32 CCT Transports & Logistique 2025-2026	Barèmes des salaires — catégorie V (permis CE)
Art. 13 CCT Transports & Logistique 2025-2026	Indexation des salaires sur l'échelle mobile
Art. <u>L.161-1</u> du Code du travail	Conventions collectives de travail

La catégorie V (permis CE) offre la progression la plus forte de la grille, avec 805 euros d'écart entre le premier et le dernier palier. Cette progression est indépendante de l'indexation qui s'applique en sus.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.